

## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement

Séance du 26 janvier 2018

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

#### **PRESENTS:**

Madame CORDEBARD  
Monsieur ALGRAIN  
Madame VASA  
Madame CHEVY  
Madame GIGLIETTA  
Monsieur SCHOUTETEN  
Monsieur MONTLOUIS  
Monsieur LEROUX  
Monsieur SBRIGLIO

#### **EXCUSES:**

Madame MERTANI  
Madame LE BRET  
Madame CARNEL  
Madame FAJGELES  
Madame SOUILMI  
Madame DUVERLY  
Madame LEONARD-GRANJEON  
Monsieur BASSINO  
Monsieur NAFFRECHOUX

1- Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2017.

Sous réserve de la modification demandée par Monsieur SCHOUTETEN, le compte rendu du procès-verbal du 24 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2- Débat d'orientation budgétaire 2018.

Madame la Maire expose le nouveau contexte budgétaire.

- Un nouveau mode de calcul de la subvention de restauration de la Ville et du département de Paris  
Madame CORDEBARD explique qu'auparavant le calcul était mathématique et mécanique, fonction du nombre de repas et du prix de revient fixé en fonction de la taille des Caisses.  
Une autre subvention dite « qualité » était liée aux critères durables mis en œuvre par la Caisse.

Aujourd'hui, la subvention fait l'objet de réelles discussions et négociations au regard de l'ensemble des éléments de dépenses et des objectifs fixés dans la convention.

De même, de nouvelles règles de travail et un accompagnement technique de la ville dans les domaines des ressources humaines et des achats sont attendus.

- Une nouvelle trajectoire.

En 2017, la Caisse des écoles a voté un exercice déficitaire - absorbé par des excédents de fonctionnement des années antérieures, mais cette trajectoire n'est pas pérenne à long terme.

Il s'agit pour l'avenir d'améliorer encore la qualité de l'assiette, de poursuivre les titularisations autorisées par la loi, tout en maîtrisant les coûts.

Elle remercie Monsieur ALGRAIN, Madame LILIENFELD-MAGRY et l'équipe des ressources humaines pour le travail effectué.

S'agissant des recettes, Madame LILIENFELD-MAGRY indique qu'une baisse des effectifs prévue sur le premier degré induira une diminution des repas produits, donc celle des commandes alimentaires mais également la baisse des participations familiales.

Elle informe également d'une modification des conditions d'attribution de la subvention AGRIMER qui deviennent très contraignantes et rendent incertain le versement de la subvention.

Un déficit de fonctionnement est observé depuis 2016 mais en légère diminution du fait de dépenses contenues en 2017.

Les recettes quant à elles ont été légèrement supérieures aux prévisions.  
Un déficit de 850.000 € avait été validé lors du vote du budget primitif 2017, il est concrétisé à 566.000 €.

Les recettes 2018

Il est prévu une baisse des participations familiales due à la baisse des effectifs, et au travail réalisé pour affecter les justes tarifs aux familles et éviter les « faux T10 ».

A l'issue des négociations budgétaires, la subvention de la ville est supérieure de 4,8% à celle de 2017.  
La subvention versée concerne la seule restauration et inclut l'ancienne subvention qualité.  
La subvention liée aux séjours d'été fera l'objet d'une discussion distincte.

En ce qui concerne les dépenses, les 2 principaux postes sont l'alimentation et les ressources humaines.  
On peut noter que les dotations aux amortissements représentent une part non négligeable, qui sont les suites budgétaires des travaux entrepris en investissement et que le poste « entretien et maintenance » permettant est conséquent et relativement incompressible.

Pour 2017, les achats alimentaires durables ont progressé, passant de 39 à 45 % en valeur et atteignant 45 % en volume, les dépenses ayant augmenté dans une bien moindre mesure, étant maîtrisées (passage de viande de bœuf issue de l'agriculture biologique en au label rouge par exemple).

Pour 2018, la baisse du déficit et la maîtrise des coûts sont des objectifs primordiaux.

Plusieurs pistes de travail sont à l'étude :

- Les coûts alimentaires : il est à noter que depuis septembre, les menus ne sont validés qu'après étude de coûts,

De même, d'ici juillet, sont attendus les nouveaux marchés issus du groupement de commandes avec le 4<sup>e</sup> arrondissement.

- La lutte contre le gaspillage alimentaire : les fiches techniques sont réétudiées en qualité et quantité.
- Le nombre de composantes : passage à 4 composantes pour les maternelles qui répondrait à un objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire tout en entraînant des économies (modulation des menus avec ou sans entrée ou produits laitiers, tout en respectant le plan alimentaire).
- La baisse de la part carnée est une autre piste, qui a une action environnementale, répond à une demande croissante des familles, et impacte les coûts

La part alimentaire avait été fixée à 2,10 € pour 2017 (1.96 € réalisé).  
Il est proposé de la porter à 2.00 € pour 2018.

Madame la Maire souligne que le modèle de restauration du 10<sup>e</sup> s'il est gage d'une réelle qualité, présente toutefois l'inconvénient d'avoir des frais fixes élevés incompressibles lorsque les effectifs scolaires, baissent.  
Il n'y a pas ailleurs pas de vellétés de changer de modèle car il est qualitatif - et par ailleurs, il n'y a pas de locaux susceptibles d'accueillir une cuisine centrale.

Les dépenses de personnel ont été impactées ces dernières années par les titularisations.  
L'évolution doit permettre une situation humainement et financièrement acceptable.

Monsieur ALGRAIN indique que les portages représentent également une piste pour diminuer les dépenses de personnel.

Madame la Maire confirme, en ajoute que cette proposition en remet pas en cause le système de production en liaison chaude.

Une autre piste est la diminution des impayés, qui doit être corrélée avec une augmentation des prélèvements automatiques. Ces derniers sont à encourager au maximum.  
Il faut en effet éviter les paiements après la date limite, permettre des recettes régulières et concentrer ensuite des actions de relance avant titrage.

La perception par le Trésor Public des impayés titrés doit également être suivie.

Madame LILIENTELD-MAGRY explique que pour 2018, le budget de fonctionnement est grevé par des imputations d'ordre, dotation aux amortissements et pertes sur créances irrécouvrables.

En effet, es travaux de la cuisine Saint Louis financés sur les réserves d'investissement impactent les dotations aux amortissements les années suivantes.

Madame CORDEBARD note l'effort fourni en matière d'apurement des créances irrécouvrables, qui permet une plus grande sincérité du budget et à son résultat Imputation qui étaient faites dans une bien moindre mesure par le passé.

Monsieur SCHOUTETEN constate au vu du tableau présenté que le montant des créances irrécouvrables est très important.

Madame LILIENTED-MAGRY répond qu'il a été demandé à la trésorerie d'apurer les créances les plus anciennes, et que la somme de 150.000 € qui sera proposée pour le budget 2018 ne pouvait être augmenté au regard du déficit prévisionnel déjà important.

Madame la Maire ajoute que les actions sur les créances irrécouvrables concernent également le Trésor Public : c'est son rôle d'accompagner les services comptables dans le suivi des créances.

Les services de la restauration scolaire ont également mission d'accompagner les caisses des écoles.

La caisse du 10<sup>e</sup> met en place un suivi de trésorerie afin qui sera régulièrement actualisé.

Madame CORDEBARD propose qu'un bilan de l'exécution budgétaire soit présenté régulièrement au Conseil d'administration.

Monsieur LEROUX remercie la directrice de la Caisse des écoles pour les éléments fournis lors de ce débat d'orientation budgétaire.

Il constate que le déficit est significatif et qu'il n'y a que peu de marge de manœuvre.

Il suggère de faire des prévisions démographiques pour le 10<sup>e</sup> pour les années à venir de savoir si les effectifs vont continuer à baisser.

Madame la Maire répète qu'en aucune façon, il est question de revenir sur le modèle de production de la Caisse des écoles et de créer une cuisine centrale au risque de perdre maîtrise du contenu de l'assiette.

Monsieur LEROUX revient sur la participation des familles, en constatant que le tarif 1 augmente tous les ans un petit peu et sur le but économique de passer à 4 composantes.

Madame la Maire explique que les économies ne sont pas être le seul objectif pour passer à 4 composantes. Il y a 3 éléments à prendre en considération :

- Le gaspillage, parfois très important, donc le premier levier est le nombre de repas à produire. Il faut affiner les projections faites dans chaque école. Les marges de sécurité sont aujourd'hui trop grandes.
- L'amélioration du goût, le plaisir de manger, pour jeter moins de repas, tout en tenant compte de la diminution de la part carnée qui entraîne un nouvel apprentissage aux préparations et à la cuisson.
- Le travail avec la commission des menus, les chefs de cuisine, et les parents qui permettent d'aller de l'avant.

Il y a aussi les outils contre le gaspillage comme les tables de tri, les mesures de pain.

Pour les 4 composantes, il est proposé un groupe de travail dédié.

Le prix moyen en 2017 est de 3.27 €.

Certaines familles du 10<sup>e</sup> se sont installées depuis longtemps dans l'arrondissement, et leurs enfants sont maintenant au collège

Le renouvellement se fait à des rythmes non réguliers, surtout pour les collèges et les lycées.

Il faudrait des logements sociaux nouveaux.

Monsieur LEROUX précise que seulement 4 % des familles déménagent.

Madame la Maire indique que le retour de certains logements à la location est une préoccupation.

Monsieur SCHOUTETEN indique qu'il y a une vraie urgence à rééquilibrer le budget, car à ce rythme de déficit, dans 2 ans, les réserves seront épuisées.

Il s'interroge également sur l'aspect qualitatif de la viande bio passé en label rouge et de la crèmerie. Il demande à quoi cela est dû et pense que cela est en contradiction avec l'alimentation durable.

Madame la Maire confirme qu'il faut s'inscrire dans une démarche vertueuse et préserver un minimum de réserves.

Monsieur SCHOUTETEN ajoute que si les directives de la Ville sont suivies, le montant de la subvention doit en tenir compte.

S'il les actions divergent de celles demandées par l'Hôtel de Ville, la pérennité de la subvention peut être mise en cause.

Madame VASA suggère la possibilité d'une mixité intergénérationnelle en nourrissant des personnes âgées du 10<sup>e</sup> soit en leur faisant partager le repas des enfants dans leur réfectoire, soit par le biais d'un portage et et de se rapprocher des centres d'action sociale.

Madame la Maire répond que cette proposition peut être mise à l'étude dans une école pilote.

Madame la Maire demande si les membres du conseil sont éclairés sur les orientations budgétaires. Il est répondu que oui.

Le débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.

### 3- Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Madame la Maire propose de voter à main levée.

La liste des titulaires est adoptée à l'unanimité.

La liste des suppléants est adoptée à l'unanimité.

### 4- Délibération relative à l'avenant à la convention du groupement des commandes avec les caisses des écoles constitué pour la fourniture d'électricité.

Madame LILIENTELD-MAGRY explique que suite à la parution de l'ordonnance « marchés publics » et à son décret d'application, le code des marchés publics a été aboli.

De même, le code général collectivités territoriales a été modifié.

Certains des articles de la convention s'y référaient, notamment la composition des commissions d'appel d'offres, et il convient de les actualiser.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 5- Délibération autorisant le versement d'une indemnité au trésorier principal.

Monsieur SCHOUTETEN se questionne sur l'opportunité de la subvention.

Madame la Maire explique qu'il s'agit d'une indemnité de conseil, et que ne pas la verser alors qu'un travail sur le recouvrement des impayés est réellement réalisé serait une erreur.

Elle s'attache à ce qu'il joue son rôle de conseil

Monsieur SBRIGLIO parle d'un principe de gratification.

La délibération est soumise au vote.

2 abstentions : Madame CHEVY et Monsieur SCHOUTETEN

6 votes pour.

### 6- Délibération autorisant le versement d'une indemnité globale au profit des régisseurs d'avances et de recettes de la caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement.

2 abstentions : Madame CHEVY et Monsieur SCHOUTETEN

6 votes pour.

### 7- Approbation des nouvelles adhésions.

Pas de nouvelles adhésions.

### 8- Questions diverses.

Madame LILIENTELD-MAGRY informe que le 15/02 à midi, il y aura l'analyse des lots de la crèmerie.

Monsieur SCHOUTETEN propose d'éviter les conseils d'administration le vendredi soir.

Madame CHEVY demande si les colonies sont supprimées pour les enfants du 10<sup>e</sup>.

Madame la Maire répond que non. Le principe d'envoyer les enfants en colonie va subsister mais sous une nouvelle forme.

Il y a eu une grande maladresse sur le site de la Ville de Paris qui a suscité des inquiétudes mais dans les jours qui viennent se profilera un nouveau schéma.

Monsieur LEROUX mentionne un effectif de 400 enfants du 10<sup>e</sup> qui partaient dans le cadre des séjours Arc en Ciel de la Ville.

Madame la Maire lève la séance.

## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement

Séance du 19 mars 2018

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

#### **PRESENTS:**

Madame CORDEBARD  
Monsieur ALGRAIN  
Monsieur BASSINO  
Madame GIGLIETTA  
Monsieur SCHOUTETEN  
Madame VASA  
Madame LEONARD-GRANJEON  
Monsieur LEROUX  
Monsieur MONTLOUIS  
Madame CHEVY

#### **EXCUSES:**

Madame CARNEL  
Madame DUVERLY  
Madame FAJGELES  
Madame LE BRET  
Madame MERTANI  
Monsieur NAFFRECHOUX  
Monsieur SBRIGLIO  
Madame SOUILMI

#### **1 - Adoption du procès-verbal du 26/01/2018.**

Sous réserve des modifications demandées par Messieurs LEROUX et SCHOUTETEN, le compte rendu du procès-verbal du 26 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

#### **2 - Adoption du compte administratif 2017.**

Madame la Maire présente le compte administratif.

Lors de l'adoption du budget primitif 2017, un déficit de 850.000 € était annoncé, qui s'est concrétisé à hauteur de 575.000 €.

Concernant les dépenses, une diminution est observée sur les natures alimentation, entretien et maintenance - pour cette dernière en raison d'une prestation partiellement réalisée sur des équipements.

Les charges de personnel connaissent également une baisse qui s'explique en partie par :

- le report des 6 titularisations en 2018
- le poste qui avait été créé à l'accueil et non pourvu
- la provision chômage qui n'a été que partiellement consommée.

Il est demandé que la résorption de l'emploi précaire et l'évolution des titularisations depuis la mise en place du dispositif fassent l'objet d'une présentation aux membres du Conseil d'Administration.

En termes de recettes – participations familiales - les prévisions étaient légèrement sous évaluées ; de même, une recette non prévue a été enregistrée (remboursement par EDF d'un trop perçu de 30.000 €).

Monsieur SCHOUTETEN reconnaît les efforts fournis pour réduire le déficit.

Toutefois il s'inquiète de dépenses non réalisées en 2017, qui seraient à reporter en 2018 et auraient un impact très défavorable sur le déficit.

De même, il n'y a pas à sa connaissance de réformes ou de modifications structurelles à mettre en œuvre, qui viendraient limiter le déficit.

Les excédents budgétaires peuvent couvrir encore 1 an et demi mais la trajectoire actuelle semble peu tenable.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond que les dépenses non effectuées ne sont pas forcément reportées en 2018.

La délibération est soumise au vote.

1 vote contre : Monsieur SCHOUTETEN

Les autres votes pour.

La délibération est adoptée.

### **3 – Adoption du compte de gestion 2017.**

Madame CORDEBARD explique que le compte de gestion, réalisé par le trésorier, est le corollaire du compte administratif : il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il est soumis au vote pour constater la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion

1 vote contre : Monsieur SCHOUTETEN

Les autres votent pour.

La délibération est adoptée.

### **4 Adoption du budget primitif 2018.**

Il est présenté avec un déficit de gestion prévisionnel de -300.145,32 €.

Monsieur SCHOUTETEN s'interroge sur la pérennité des subventions.

Madame CORDEBARD explique que la nouvelle convention d'objectifs signée avec la Ville prévoit une discussion budgétaire et une étude du montant de la subvention annuelles, au regard de l'activité prévue de la Caisse.

Monsieur SCHOUTETEN indique que l'augmentation des recettes est en contradiction avec la baisse du nombre d'élèves et la baisse des repas.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond que suite à l'affermissement des effectifs réellement servis en 2017, un solde de subvention de 200.000 € sera versé au cours de l'année 2018.

Monsieur SCHOUTETEN demande si la subvention est versée en 1 seule fois.

Les subventions, tant Ville que Département font l'objet de 3 versements. Ce solde 2017 sera quant à lui unique.

Monsieur BASSINO assure qu'une baisse démographique est prévisible, et que les déménagements semblent se poursuivre et qu'il est difficile de les anticiper.

Madame CORDEBARD répond que la projection est prudente et qu'il y a aussi des familles qui arrivent.

L'appréciation est faite sur le volume global que l'on connaît. La prudence a également été de mise les années précédentes.

Monsieur SCHOUTETEN ajoute que si la tendance démographique continue de baisser avec des recettes moindres, cela ne va que creuser le déficit déjà important.

Madame CORDEBARD répond que le modèle économique de la Caisse des écoles de préparation de repas sur place en liaison chaude n'est rentable que quand les écoles sont pleines, et Pour l'instant, il n'y a aucune volonté politique, ni lieu, ni logistique pour se prêter à une cuisine centrale ; le modèle doit donc être maintenu, de même que la qualité de l'assiette. Il conviendra toutefois de s'attacher à suivre la rentabilité de la Caisse.

De même, le modèle social retenu, qui a favorisé la précarisation doit être poursuivi, tout en étant attentif à son coût.

Des pistes sont à envisager notamment via la mutualisation, et un travail sur les marchés.

Monsieur SCHOUTETEN revient sur la possibilité d'ouvrir la restauration à des personnes âgées.

Madame CORDEBARD explique que le gain attendu, s'il n'est pas financier, sera toutefois important en termes de relations intergénérationnelles.

Madame VASA ajoute qu'on pourrait également ouvrir la restauration à d'autres publics que ceux relevant du centre d'action sociale, qui relèveraient du tarif extérieur.

Madame CORDEBARD souhaite qu'une expérimentation soit menée et envisager ensuite son élargissement.

Monsieur LEROUX indique qu'il est possible de travailler sur les naissances pour savoir si la baisse démographique est temporaire ou non afin d'ajuster la prévision de recettes.

Madame CORDEBARD ajoute que cela a été fait au niveau de la DASCO et pris en compte lors du dialogue de gestion ; les chiffres de base sont ceux d'il y a deux ans ; le cabinet de la Maire fournira une étude avec des éléments plus récents.

Au regard des éléments chiffres publiés dans le Parisien, Monsieur SCHOUTETEN souhaite que soient détaillées les évolutions élèves et naissances.

Monsieur LEROUX demande si la baisse des dépenses proposées pour 2018 intègre la mise en place de menus à 4 composantes.

Madame CORDEBARD explique que ces 4 composantes ont également vocation à permettre l'amélioration de la qualité et de conserver l'équilibre alimentaire.

Monsieur LEROUX dit qu'on a remplacé du bio par du label rouge (viande de bœuf). Il demande si c'est une tendance sachant qu'en France, on produit peu de bio.

Madame VASA dit qu'il conviendrait de travailler sur l'offre avec la métropole, la région, et aider les agriculteurs à produire « bio ».

Madame CORDEBARD répond qu'une des pistes est la réflexion sur l'allotissement et la diversification des fournisseurs, qui permettraient de meilleures offres tarifaires.

Cette stratégie aurait pu être accélérée avec la création de l'établissement public unique.

S'agissant des dépenses relevant des œuvres sociales de la Caisse, Madame CORDEBARD précise que la Caisse des écoles va contribuer à l'offre de séjours de la Ville en proposant 90 places supplémentaires.

Ces séjours sont ouverts majoritairement aux enfants du 10<sup>e</sup> mais aussi à d'autres arrondissements.

Ils resteront par ailleurs prioritaires pour les familles orientées par les assistantes sociales.

Cette disposition reste transitoire et sera compensée par la ville et son financement.

Le budget primitif est soumis au vote.

1 vote contre : Monsieur SCHOUTETEN

Les autres membres votent pour.

## **5 Délibération relative à l'adoption d'un règlement des usagers pour les séjours d'été de la Caisse des écoles.**

Ce règlement modifie notamment la procédure d'inscription.

Les années précédentes, les familles qui souhaitaient inscrire leur enfant en colonie devaient se présenter en mairie à la date fixée, entraînant une file d'attente importante et très matinale.

Il est donc proposé de mettre en place un tirage au sort des dossiers.

Le nouveau règlement introduit également des pénalités en cas de désistement ou non présentation le jour du départ.

Madame CHEVY et Monsieur SCHOUTETEN soulèvent la question des fratries, qui ne seront plus réunies en cas de tirage au sort.

Monsieur ALGRAIN répond que le système fonctionne bien pour les conservatoires.



Mme CORDEBARD précise qu'il y aura des possibilités de dérogation notamment pour des dossiers qui seraient proposés par des assistantes sociales.

Monsieur SCHOUTETEN demande si la priorité est donnée aux enfants du 10<sup>e</sup>.

Il est répondu que oui même si les séjours sont ouverts aux enfants des autres arrondissements.

La délibération est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **6 Adoption des tarifs des séjours d'été 2018.**

La grille est identique à celle des tarifs Arc en Ciel.

La délibération est soumise au vote.

Monsieur SCHOUTETEN s'abstient.

Les autres membres votent pour.

#### **7 Délibération instaurant le RIFSEEP.**

Cette prime viendra en substitution de l'ensemble des primes versées actuellement.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose d'une part fixe mensuelle et d'un complément indemnitaire versée le mois de janvier de l'année qui suit.

Le RIFSEEP concernera le personnel administratif en 2018 et le personnel technique en 2019.

Cette prime n'engendrera aucun coût supplémentaire, ce qui implique qu'il ne sera pas versé de complément indemnitaire la première année.

Cette prime devrait à terme diminuer les écarts observés entre les Caisses et permettre une politique sociale cohérente.

La délibération est soumise au vote.

2 Abstentions : Madame CHEVY et Monsieur SCHOUTETEN

Les autres membres votent pour.

#### **8 Délibération relative à l'attribution de subventions allouées aux écoles maternelles et élémentaires.**

La Caisse des écoles propose de reconduire le montant des années précédentes, de 2€ par enfant scolarisé en élémentaire et 3 € pour les enfants de maternelle, soit une inscription de 15.590 € pour 2018.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### **9 Délibération autorisant l'inscription au budget 2018 d'une dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour un montant de 50.000 €.**

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la sincérité budgétaire, le montant s'entendant au regard du risque d'impayés qui ne pourront être recouverts, ce sur les facturations de l'année en cours.

La délibération est soumise au vote.

Madame CHEVY et Monsieur SCHOUTETEN s'abstiennent.

Les autres membres votent pour.

#### **10 Délibération fixant le montant des tarifs de restauration adultes applicables du 01/04/2018 au 31/12/2018.**

3 tarifs s'appliquent à ces convives adultes : subventionnés ou non en fonction de leur indicé de rémunération – (enseignants, personnel mairie, personnel du tribunal), ou extérieurs.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

**11 Approbation des nouvelles adhésions.**

L'adhésion de Mme Christine ALIGON, parent d'une élève de grande section de Pierre Bullet, est approuvée.

Madame la Maire lève la séance.

---

## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement

Séance du 28 mai 2018

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

#### PRESENTS:

Madame CORDEBARD  
Monsieur ALGRAIN  
Madame VASA  
Madame GIGLIETTA  
Madame MERTANI  
Monsieur SCHOUTETEN  
Monsieur MONTLOUIS  
Monsieur SBRIGLIO

#### EXCUSES:

Madame DUVERLY  
Madame FAJGELES  
Madame CARNEL  
Madame LE BRET  
Madame LEONARD-GRANJEON  
Madame CHEVY  
Monsieur LEROUX  
Madame SOUILMI  
Monsieur BASSINO  
Monsieur NAFFRECHOUX

En préambule, Madame la Maire réitère sa volonté d'un repas intergénérationnel avant la fin de l'année scolaire.

Madame LILIENFELD-MAGRY indique que la préfecture a fait des observations à une Caisse au motif que les Caisses n'ont pas vocation à nourrir un public autre que scolaire (enfants et accompagnement pédagogique) et qu'il faut rester prudent juridiquement.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'une expérimentation dont le caractère pédagogique peut être démontré.

#### **1 - Adoption du procès-verbal du 19/03/2018.**

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2 - Délibération autorisant un effacement de dettes**

Il s'agit de créances non honorées par les familles qui sont annulées par décision du tribunal, pour un montant de 14.195,70 €.

Madame la Maire demande s'il s'agit de créances anciennes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur SCHOUTETEN demande s'il y a beaucoup de dossiers en cours devant le tribunal.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'il n'est pas possible de savoir, que les décisions sont transmises par la trésorerie une fois par an. En 2018, elles concernaient des jugements émis en 2016, 2017 et quelques-uns en 2018.

### **3 Créances irrécouvrables.**

Ces créances, d'un montant de 135.767,13 euros se rapportent à des impayés sur les redevances des services de restauration ou de séjours de vacances pour les années 2007 à 2012.

Les délibérations 2 - Effacements de dettes et 3 - Créances irrécouvrables cumulées portent à 149.962,83 € le montant des annulations en non valeurs, correspondant au budget de 150.000 € inscrits pour 2018.

Madame la Maire souligne qu'on passe à une visibilité de nos créances sur 5 ans.  
C'est un travail de fond permettant de préparer l'avenir dans des conditions budgétaires plus saines.

Monsieur SCHOUTETEN souligne également l'effort de la caisse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4 Délibérations relatives à l'allocation prévoyance santé.**

Comme chaque année, il est proposé de verser cette allocation permettant de payer une partie de la mutuelle des agents pour un montant de 240 euros net.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5 Délibération créant l'emploi d'agent contractuel.**

Cette délibération permet de fixer le cadre juridique des pour l'emploi d'agents de restauration scolaire à temps non complet.

Question est posée sur le nombre de chauffeurs employés par la Caisse.  
La réponse est deux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **6 Délibération créant l'emploi d'agent contractuel suite à un accroissement saisonnier d'activité.**

Cette délibération permet de fixer le cadre juridique permettant le renforcement du service accueil/facturation pendant les inscriptions, soit pour la période de juin à septembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **7 Délibération fixant la composition du comité technique de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup>.**

Madame la Maire se félicite de la création de ce comité technique.

Madame LILIENFELD-MAGRY précise que les élections professionnelles se tiendront le 4 décembre 2018 pour renouveler les comité technique, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et les commissions administratives paritaires.

Il y aura également des élections pour la création de commissions consultatives paritaires.

Pour les commissions administratives paritaires (pour les seuls titulaires, ces élections sont organisées par la Ville de Paris), le vote aura lieu par correspondance.

Pour les autres commissions, relevant de chaque Caisse des écoles, le vote s'effectuera à la mairie du 10<sup>e</sup>.

Au préalable de ces élections, il convient de fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique.

Il est proposé de maintenir le nombre actuel de 3 titulaires et 3 suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **8 Délibération fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup>.**

Il est proposé de maintenir le nombre de représentants à 3 représentants du personnel titulaires et de 3 représentants suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9 Délibération autorisant Madame CORDEBARD, Présidente de la Caisse des écoles à signer les marchés de fournitures de denrées alimentaires.**

Ces marchés sont issus de la procédure menée par le groupement de commandes des Caisses des 4<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements. Madame CORDEBARD encourage ces groupements de commande, qui en massifiant les besoins et en permettant un allotissement plus fin, permet de meilleurs achats.

## **10 Délibération autorisant Madame CORDEBARD, Présidente de la Caisse des écoles à signer les marchés pour la fourniture d'électricité.**

Le marché de l'énergie est un marché très stratégique.

10 Caisses des écoles se sont constituées en groupement ; les compétences additionnées ont permis cette procédure d'accord cadre.

Un minimum de 35 % d'énergie durable a été fixé dans le cahier des charges pourcentage consensuel entre les Caisses, même si celui-ci ne répond pas aux souhaits de certaines Caisses dont le 10<sup>e</sup>.

Les deux candidats retenus, Total Energie Gaz et EdF proposaient respectivement 45% et 50 % d'énergie renouvelable (ENR) au stade de l'offre pour l'accord cadre.

Les marchés subséquents porteront sur la fourniture de 50 % d'ENR.

Le premier marché subséquent aura une durée de deux ans.

Il pourra ne pas être suivi d'un 2<sup>nd</sup> subséquent, si une nouvelle procédure pour la fourniture d'énergie 100% renouvelable est lancée.

Il est demandé à ce que le prochain cahier des charges favorise une réelle production d'ENR plutôt que de l'achat d'un titre de développement durable.

Monsieur SCHOUTETEN soulève un hiatus entre ce discours tenu et les deux prestataires retenus, au regard des politiques environnementales menées, notamment par Total.

Madame la Maire répond qu'il n'y a pas de contradiction, la première étape étant de sélectionner 2 offres qui seront ensuite mises en concurrence.

Madame VASA demande le nombre d'offres reçues. Il est répondu 3.

Madame VASA suggère que l'on soit accompagné par un consultant pour la rédaction du prochain cahier des charges, et soulève l'importance de la provenance de l'énergie.

Madame la Maire approuve.

Monsieur SCHOUTETEN demande si c'est la raison sociale Direct Energie ou Total qui est retenu.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que le candidat est Total Energie Gaz.

Monsieur SCHOUTETEN se demande pourquoi cette digression sur Total alors que la procédure n'est pas à son terme : il ne peut y avoir de préférence d'affichée à ce stade.

Madame la Maire répond que rien n'est fait et que c'est le critère prix qui déterminera l'attributaire du marché subséquent.

Elle ajoute que le consensus de 35% d'énergie verte a évolué vers une exigence plus grande et que les offres ont démontré que le surcoût lié à l'ENR n'est pas aussi important qu'envisagé au regard du prix global de l'énergie.

Elle propose que la Caisse du 10<sup>e</sup> soit pilote et force de proposition pour la prochaine procédure.

Monsieur LEROUX vote contre cette délibération, n'approuvant pas la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie qui contribue à ce que des entreprises privées soient attributaires de marchés au détriment des entreprises publiques qui assureraient la péréquation.

Monsieur SCHOUTETEN s'abstient.

Les autres membres adoptent la délibération.

### **11 Délibération autorisant Madame CORDEBARD, Présidente de la Caisse des écoles à signer le marché pour la fourniture de fruits et légumes frais de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> gammes.**

Seul un marché a été attribué, pour les produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Le lot pour les produits issus de l'agriculture biologique a en effet été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offres.

La procédure adaptée est celle retenue pour la prochaine consultation.

Madame MERTANI demande pourquoi ne pas se tourner vers des magasins de proximité.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que les centrales d'achats et circuits de distribution pour les particuliers sont différents de ceux des collectivités.

Madame la Maire répond que l'offre n'est pas encore parfaitement structurée.

Madame VASA donne le nom du groupement des agriculteurs de France.

Madame la Maire dit qu'elle fait livrer toutes les semaines une corbeille bio et qu'elle n'en est pas totalement satisfaite, en raison de la sélection des produits (pas toujours de saison locale)

Madame VASA ajoute que le fait d'avoir des gros volumes ne favorise pas les petits agriculteurs.

Madame LILIENFELD-MAGRY indique que paradoxalement, les grands fournisseurs de fruits et légumes conventionnels, qui ont également des références bio, n'ont pas répondu à l'appel d'offres pensant que les spécialistes allaient le faire.

Monsieur LEROUX précise que la France est en retard dans la production du bio par rapport aux autres pays européens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **12 Approbation du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2017, qui seront présentés lors de l'assemblée générale 2018.**

#### Rapport moral

1 abstention : Monsieur SCHOUTETEN

Les autres membres votent pour

#### Rapport financier

Monsieur SCHOUTETEN est préoccupé par le déficit affiché, tout en étant conscient des efforts menés par la Caisse des écoles pour le restreindre.

Il s'abstient.

Les autres membres votent pour.

### **13 Approbation des radiations de la liste des adhérents arrêtée au 31/03/2018.**

Il est à déplorer le décès de 5 membres.

5 autres membres ont souhaité démissionner.

La liste est arrêtée à 387 noms.

La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité.

#### **14 Questions diverses.**

- Les séjours d'été.

Monsieur LEROUX demande combien de places sont financées au total pour les séjours vacances.

Il est répondu 150.

Il demande si ce sont des séjours arc en ciel, il est répondu que oui.

Monsieur ALGRAIN précise que l'offre a été supérieure à la demande et que toutes les places n'ont pas été pourvues.

21 dossiers sur liste d'attente à ce jour.

Monsieur ALGRAIN ajoute que les colonies sont passées de mode et trouvent moins de public qu'auparavant.

L'offre locale s'est également élargie sur les centres de loisirs de proximité.

Madame MERTANI souligne qu'il y a eu beaucoup de demandes pour le voyage en Espagne et suggère d'augmenter le nombre de places à l'étranger.

La Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> n'est pas en capacité financière d'absorber la perte sur ce type de séjours, le remboursement de la Ville étant de 42 euros par jour alors que la dépense est de 110 euros/jour.

Monsieur LEROUX demande quel est le coût pour la collectivité ?

Il est répondu entre 15 000 et 20 000 euros.

Madame MERTANI demande s'il y a un nombre minimum de places à remplir par types de séjour.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond négativement et précise que les associations ont laissé jusqu'à la fin du mois de mai pour confirmer fermement le nombre de places pour la Caisse du 10<sup>e</sup>, ce qui sous-entend que des places sont encore disponibles.

- La réfection des réfectoires.

Monsieur LEROUX demande si les travaux dans les réfectoires fait partie des thèmes proposés au budget participatif.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que c'est la direction des affaires scolaires qui programme les travaux.

Concernant le réfectoire Aqueduc, l'acoustique a été traitée de manière traditionnelle, avec des murs acoustiques ;

Il conviendrait de mettre en œuvre des solutions complémentaires telles des cloisonnettes ou des pièges à sons suspendus.

Il faudrait recouvrir les surfaces de céramique, mettre des rideaux ce qui sous-entend de les laver.

Madame la Maire lève la séance.

---

## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement

Séance du 18 septembre 2018

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Eric ALGRAIN, 1<sup>er</sup> adjoint à la Maire, excusée.

#### PRESENTS:

Monsieur ALGRAIN  
Monsieur BASSINO  
Madame VASA  
Madame GIGLIETTA  
Madame CHEVY  
Monsieur FONTAINE  
Monsieur LEROUX  
Madame GIGLIETTA  
Madame LEONARD GRANJEON  
Monsieur MONTLOUIS  
Monsieur SBRIGLIO  
Madame SOUILMI

#### EXCUSES:

Madame CORDEBARD  
Madame FAJGELES  
Madame DUVERLY  
Madame LE BRET  
Madame MERTANI  
Monsieur SCHOUTETEN  
Monsieur NAFFRECHOUX

#### **1 - Adoption du procès-verbal du 28/05/2018.**

Monsieur LEROUX remarque qu'il était bien présent au précédent conseil, et non excusé.  
La correction sera effectuée sur le Procès verbal.

#### **2 - Délibération portant actualisation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Au regard des différents mouvements liés à des départs en retraite et à la nouvelle organisation des équipes, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs.

Monsieur BASSINO demande si la Caisse recrute des postes de 4 heures et craint une précarisation en raison de la diminution des heures.

Il est répondu que le minimum à la Caisse du 10<sup>e</sup> est de 5 heures, liés aux besoins lors du service.

Monsieur LEROUX demande combien de personnes sont touchées par une diminution d'heures.

Madame JOURDAIN répond environ 15 personnes.

Madame LILIENTELD-MAGRY précise que la baisse des effectifs sur les écoles est calculée en ETPT (équivalent temps plein), mais ne joue pas sur le nombre de personnes physiques ; les nouveaux contrats ont été rédigés sur des bases horaires plus faibles.

Il a été indiqué aux agents ayant eu une baisse d'heures de s'adresser à la CASPE qui peut potentiellement leur proposer un complément d'heures.

Elle ajoute que le tableau des effectifs sera réactualisé en fin d'année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



### **3 - Délibération reconduisant le versement de l'allocation de rentrée scolaire 2018,**

Depuis 2011 cette allocation est versée pour chaque enfant dans la limite de 4 enfants, sans distinction d'indice. En 2018, 69 agents et 126 enfants sont concernés, soit un total de 8.200 euros. Cette allocation scolaire est limitée à 4 enfants.

Monsieur BASSINO demande pourquoi elle est limitée à 4 enfants.

Madame JOURDAIN répond que, sous réserve de vérification, c'est en raison du plafond URSSAF.

Monsieur BASSINO demande de supprimer cette limite de 4 enfants si cela n'est pas illégal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4 - Délibération créant une indemnité d'exercice de mission pour les responsables de satellites**

Jusqu'à la rentrée 2018, les responsables de satellite étaient des responsables de cuisine, postes à temps complet.

Un audit ayant confirmé qu'en raison de l'absence de livraison et de préparation sur les satellites, seuls des personnels affectés pour 5 heures étaient nécessaires, les responsables de ces centres ont été réaffectés dans des cuisines où les besoins en temps complet étaient justifiés.

Au regard des contraintes sanitaires et de la nécessité de gérer les équipes des satellites lors du service, certains agents de restauration se voient attribuer des responsabilités particulières (prises de températures, organisation du travail).

Il est proposé de créer une indemnité pour les agents qui ont en charge l'organisation et l'application des règles de sécurité sanitaire sur les satellites.

Le montant de l'indemnité est proposé à 100 € net/mois.

Cette indemnité peut par ailleurs être cumulée avec l'indemnité de portage physique, de 75 €, votée en 2011.

Monsieur BASSINO demande que le mot mensuel figure bien dans le texte de la délibération.

Il est répondu favorablement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5 - Délibération autorisant la signature d'une convention avec l'institut médico-pédagogique Dysphasia**

Cet Institut connaît des travaux pendant la durée de l'année scolaire qui ne lui permettent plus de fournir les repas à ses élèves.

Aussi, l'organisme a demandé à la Caisse des écoles la possibilité d'accueillir certains enfants et leurs encadrants dans une cantine du 10<sup>e</sup>.

L'école de la rue du Faubourg Saint-Denis a été retenue.

Monsieur LEROUX demande quel est le nombre d'enfants accueillis.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que cela concerne 19 enfants et 2 accompagnateurs.

Madame VASA ajoute que cela ajoute de la mixité et que l'équipe est enthousiaste.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5 - Délibération fixant le montant des tarifs de restauration adultes applicables du 01/09/2018 au 31/12/2018**

Ces tarifs sont applicables au personnel de l'éducation nationale et de la justice.

Ils sont basés sur l'indice majoré des personnels par référence à l'indice brut du personnel de la ville de Paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **7 - Délibération autorisant la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement à adhérer au groupement de commandes constitué avec les Caisses des écoles des 4<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements de Paris, et à signer la convention du groupement,**

Depuis le 1er janvier 2016, le 10e arrondissement fournit exclusivement du pain issu de l'agriculture biologique aux enfants, dans le cadre du repas mais également du goûter.

Au regard des montants en jeu (100.000 €/an), un marché à procédure adaptée était lancé chaque année.

Afin de réduire les procédures, et d'autoriser les reconductions, il était nécessaire de lancer un appel d'offres européen.

Aussi, afin d'optimiser celui-ci et de permettre une massification des achats, le 10e arrondissement a proposé à l'ensemble des Caisses qui le souhaitaient de constituer un groupement ad hoc.

Les 4e, 11e et 15e arrondissements ont répondu favorablement.

Pour le 4e, il s'agira de la fourniture intégrale du pain ;

Pour le 11e, la fourniture concernera les goûters, et la couverture des besoins pendant les congés estivaux, des marchés existant pour la fourniture de pain label Rouge pour les repas scolaires (fourniture par des boulangers locaux, marché découpé en lots géographiques) ;

Pour le 15e, le périmètre n'est pas définitivement arrêté (un ou quelques repas dans un premier temps ?), cet arrondissement débutant la fourniture de pain durable.

Monsieur ALGRAIN demande quel est l'impact en terme financier.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond que le volume en jeu devrait conduire à de bons tarifs.

Monsieur SBRIGLIO demande qui va mener le groupement.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond qu'elle a proposé que le 10e soit coordinateur du groupement, les pièces administratives, et notamment le cahier des clauses techniques étant élaborés.

Il appartiendra à chaque Caisse de faire délibérer la convention, puis la procédure sera lancée.

L'attribution du marché étant prévue pour un effet au 1er janvier 2019.

Madame VASA demande s'il est possible d'inclure une clause d'insertion.

Monsieur ALGRAIN répond favorablement.

Il est demandé un point sur le marché fruits et légumes.

Le temps a manqué pour lancer le marché négocié suite à l'infructuosité du lot fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

Des commandes sont toutefois lancées avec l'actuel titulaire du marché de fruits et légumes, qui dispose d'une gamme « bio ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **9- Questions diverses.**

- Bilan des séjours 2018.

6 séjours étaient proposés :

BRAMANS	4/6 ans
LA PLAINE SUR MER	6/12 ans - Mer
PIERREFONTAINE LES VARANS	6/12 ans - Campagne
SARGE SUR BRAYE	6/12 ans - Thème
BOUILLAC	13/16 ans - France
ESPAGNE	13/16 ans - France

Madame LILIENTELD-MAGRY souligne que l'offre ne semble pas répondre à la demande pour les 4-6 ans (4 inscriptions pour 20 places proposées).

Pour les 6-12 ans à la campagne 7 inscriptions sur 42 places et pour les séjours à thème 56 inscriptions sur 70 places.

Monsieur SBRIGLIO souligne que pour la Ville de Paris, il y a plus de demande que d'offres et que cela les amène à rejeter des personnes.

L'accord avec la Ville pour la prise en charge de places supplémentaires (90) n'a pas été utilisé.  
En effet, lors des inscriptions, seules 145 places ont été réservées.  
Les délais étaient contraints et le délai de dépôt des dossiers a été repoussé de 15 jours.  
Certains RDV n'ont pas eu lieu car les familles ne se sont pas déplacées.

L'année prochaine un travail sera fait en amont avec les assistantes sociales et un travail en amont sera effectué.

Madame SOUILMI indique que dans le 11e à partir de 6 ans et ce jusqu'à 14 ans les enfants peuvent partir avec leurs frères et sœurs et que cela incite les petits à partir.

Monsieur ALGRAI N soulève que cela sous-entend la même destination et que par conséquent cela limite l'éventail de l'offre.

Madame VASA demande s'il est possible d'avoir une proposition qui permette d'avoir une fratrie.  
Monsieur ALGRAIN répond favorablement si c'est la même catégorie d'âge

Monsieur ALGRAIN soulève la dimension sociale de ces séjours de la Caisse des écoles et qui permettent une offre complémentaire à celle d'Arc en Ciel.

Monsieur BASSINO précise que les tranches les plus concernées sont les tranches 2 à 5.

Monsieur SBRIGLIO souligne que la diversité est une richesse et il ne souhaite pas que la Caisse s'engage sur un autre dispositif de type catalogue commun avec d'autres caisses ou Ville, avec des prestations uniformes.

Monsieur FONTAINE ajoute que l'éducation nationale est encline à communiquer avec les parents d'élèves.  
L'objectif de 85 % des départs entre la tranche 1 et 5 est atteint et reste une vraie réussite.  
S'agissant des dispositifs de réussite, pour un certain nombre de familles, l'identification est faite par l'éducation nationale.  
Il faudrait veiller à ce que l'équipe de développement local soit bien informée.

Monsieur LEROUX précise que des réunions peuvent avoir lieu avec les centres d'accueil pour identifier les familles qui seraient concernées.

Mme LEONARD-GRANJEON dit que traditionnellement, la Caisse proposait 150 places.

Madame LILIENTELD-MAGRY explique que la répartition des lots s'est faite au prorata des places offertes, y/c les 90 places au titre de la ville.  
Elle souligne que pour le séjour à l'étranger, 10 places en tout et pour tout cela reste cher. Le coût journalier de 100 € n'est que très partiellement compensé par une subvention de 42 euros.

Monsieur BASSINO demande si les séjours à l'étranger proposent la découverte du pays ou uniquement la plage.  
Madame VASA demande si la famille propose les mêmes séjours à l'étranger.  
Madame SOUILMI répond que non.

Monsieur ALGRAIN dit que si l'on choisit l'étranger cela doit avoir du sens.

Label « mon restau responsable »

Monsieur LEROUX indique que l'obtention de ce label peut être un plus.

Monsieur LEROUX demande un point sur le traitement des biodéchets.  
Des tables de tri sont installées à Récollet, Martel et Marseille.

Madame LILIENFELD-MAGRY explique que jusqu'en mars 2018, Love Your Waste assurait la collecte et le retraitement des déchets, aux frais de la CdE.

Depuis, la Ville de Paris a lancé un marché et collecte et achemine pour traitement, à ses frais, les biodéchets des centres concernés par la loi (en raison des tonnages produits).

La Caisse n'a que peu de recul en termes de gaspillage, mais une campagne de pesée des déchets va être réalisée sur une semaine, dans 5 réfectoires.

Monsieur SBRIGLIO dit que le tri doit avoir une vertu pédagogique.

Monsieur ALGRAIN ajoute que tous les centres de cuisson ont fait un effort.

S'agissant du pain, Madame LILIENFELD-MAGRY indique que les restes de pain sont servis au goûter (y compris dans certaines élémentaires), et que c'est la seule denrée qui peut être congelée si non coupée.

Une gestion en flux tendu est nécessaire et observée dans de nombreux centres.

Monsieur ALGRAIN lève la séance.

---

## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement

#### Séance du 6 décembre 2018

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Eric ALGRAIN, 1<sup>er</sup> adjoint à la Maire, excusée.

#### **PRESENTS:**

Monsieur ALGRAIN  
Monsieur BASSINO  
Madame CHEVY  
Madame GIGLIETTA  
Madame LEONARD-GRANJEON  
Madame MERTANI  
Madame VASA  
Monsieur MONTLOUIS  
Monsieur SBRIGLIO  
Monsieur SCHOUTETEN

#### **EXCUSES:**

Madame CORDEBARD  
Madame FAJGELES  
Madame DUVERLY  
Madame LE BRET  
Madame SOUILMI  
Monsieur FONTAINE  
Monsieur NAFFRECHOUX  
Monsieur LEROUX

#### **1 - Adoption du procès-verbal du 06/12/2018.**

2 Abstentions : Madame MERTANI et Monsieur SCHOUTETEN.  
Les autres membres votent pour.

#### **2 - Délibération autorisant la réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite du quart des crédits votés pour l'exercice 2018.**

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **3 - Délibération portant actualisation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Il s'agit principalement d'acter les changements dus à un départ en retraite qui entraîne la suppression d'un poste de catégorie B et la création d'un poste de catégorie C.

Le tableau prend également en considération les dépréciations du mois d'octobre et du mois de décembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4 - Délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Caisse des écoles et la Ville de Paris pour la période 2018-2020.**

Si la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles comporte les objectifs et engagements réciproques, une actualisation annuelle des actions est prévue par voie d'avenant.

Deux nouveaux objectifs sont inscrits dans l'avenant pour 2019 :

- Obtenir la garantie Mon restau responsable.

Il s'agit d'une démarche conduisant à des pratiques plus responsables sur la durée en privilégiant la concertation entre les différents acteurs impliqués (parents d'élèves, producteurs, distributeurs,

associations, élus locaux...), ce dans 4 domaines : le bien-être des convives, l'assiette responsable, les éco-gestes et l'engagement social et territorial.

La démarche comporte 4 étapes

- Un questionnaire d'auto évaluation, que la Caisse a déjà rempli,
- Une visite technique qui sera réalisée par un pair (la Caisse du 9<sup>e</sup> arrondissement, déjà labellisée) et qui permet de définir les pistes d'amélioration
- Une séance publique d'engagement, au cours de laquelle il sera fait part des progrès que la Caisse souhaite réaliser.

A l'issue de cette séance, la Caisse bénéficiera du logo Mon Restau Responsable, ce qui lui permet de valoriser son engagement

- Lorsqu'il des progrès auront été constatés, les parties-prenantes seront de nouveau réunis afin que soit attribué la garantie Mon restau Responsable® au vu de la réalité des progrès. La caisse du 9e est déjà labellisée

Monsieur BASSINO approuve cette démarche qui répond à un vœu formulé en conseil d'arrondissement.

- Mettre en place un plan de formation en la forme.

Le plan de formation est établi sur 3 ans et comprend tant les formations d'hygiène demandées par les services vétérinaires que les formations gestes et postures et métier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5 - Délibération autorisant la Caisse du 10<sup>e</sup> arrondissement à adhérer au groupement de commandes constitué avec les Caisses des écoles des 4<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements de Paris, et à signer la convention de groupement ;**

La Caisse du 15<sup>e</sup> arrondissement devait faire partie d'un groupement de commandes pour la fourniture de pain issu de l'agriculture biologique, mais son conseil d'administration n'a pas validé la participation au groupement.

Monsieur SCHOUTETEN demande si cela ne concerne que le pain et si des critères géographiques sont prévus. Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'il s'agit d'un appel d'offre européen pour la seule fourniture de pain et produits de boulangerie issus de l'agriculture biologique.

Les contraintes logistiques étant fortes, notamment dans le 20<sup>e</sup>, les candidats seront vraisemblablement des fabricants de taille moyenne à grande.

Actuellement le 11<sup>e</sup> a des marchés de pain Label Rouge pour les besoins des repas scolaires.

Son allotissement géographique a permis la réponse boulangers traditionnels de quartier (mais l'offre n'est pas réalisable en bio).

Le 10<sup>e</sup> a actuellement un fournisseur compétitif situé à 50 km de Paris, de structure mi artisanale/mi industrielle.

Madame LILIENFELD-MAGRY ajoute que c'est ce prestataire qui fournit également les denrées bio pour les goûters.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6- Approbation des nouvelles adhésions**

2 nouvelles adhésions pour 3 ans sont signalées, (la maman d'un enfant en petite section à Legouvé et celle d'un enfant en petite section à Boy Zelenski)

Madame CHEVY demande si l'information sur la possibilité d'adhérer à la Caisse est transmise aux parents lors des inscriptions.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond les éléments figurent sur le règlement de la Caisse et en différents endroits du site internet.

Cette information est également donnée lors des réunions avec les parents d'élèves.

## 7 - Questions diverses.

Les repas intergénérationnels.

Madame VASA souhaite renouveler l'expérience passée avec les membres du conseil des seniors ; elle demande comment mieux définir les axes pédagogiques (lecture, jardinage ?)

Monsieur ALGRAIN propose un rapprochement entre les seniors et les équipes d'animateurs.

Projet Eco2 initiative.

Madame LILIENFELD-MAGRY annonce que la Caisse du 10e, ainsi que celle du 9e, participe à un projet mené par Eco2 Initiative dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME qui a été retenu.

Le but est de s'engager dans une démarche pour des cantines bas carbone

Dans un premier temps, il s'agit de faire le bilan carbone des repas servis puis d'envisager les pistes de réflexion et d'action pour limiter l'impact carbone.

La première session collaborative avec la Caisse du 9e se tiendra en janvier 2019.

Elle précise que les entretiens avec les parties prenantes ont eu lieu (élu, REV, responsables de centres de cuisson).

La viande à la cantine.

Monsieur BASSINO aborde le sujet de la viande servie obligatoirement sur le plateau des enfants. Alerté par le principal du collège Louise Michel, il s'est penché sur les textes réglementaires mais n'a pas relevé d'obligation en la matière.

Le constat est que les enfants ne mangent rien car soit les légumes ont touché la viande soit ils sont écœurés, occasionnant beaucoup de gaspillage.

Il souhaiterait une solution pragmatique.

Madame LILIENFELD-MAGRY rappelle le contexte.

La réunion annuelle avec les REV et animateurs s'est tenue le 26 novembre, en présence également cette année des responsables de cuisine.

Les éléments présentés en 2017 ont été repris, et il a été rappelé entre autres la loi de 2011 qui prévoit la nécessité de proposer un repas équilibré.

Cet équilibre n'est atteint qu'avec l'ensemble des composantes - y compris la viande – étant entendu que l'enfant n'est pas obligé de la manger (il doit lui être proposé d'y goûter, sans le forcer, comme c'est le cas également avec les crudités).

AU regard du gaspillage, le fait de ne pas mettre de viande sur le plateau pour les enfants qui ne le souhaitent pas ne le réduit puisque les commandes sont passées au regard de l'effectif inscrit à la restauration et que la Caisse ne dispose pas de fichiers relatifs aux viande/sans viande.

Monsieur ALGRAIN rappelle que la constitution de tels fichiers n'est pas possible, voir interdite.

De même, il indique que ne pas servir de viande tend vers une différence de traitement qui va à l'encontre de l'équilibre alimentaire.

De plus, les parents risquent de demander une compensation au fait de ne pas servir de viande, soit sous forme de denrée de substitution à prévoir, soit de tarif différencié.

Madame MERTANI propose de mettre en place des assiettes compartimentées.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'il a été demandé aux centres de servir la viande dans une coupelle à part pour les enfants qui indiquent ne pas vouloir de viande : à charge pour lui de la goûter, de la manger, de la donner à ses camarades.

Monsieur MONTLOUIS demande s'il est gérable pour le personnel de cuisine de proposer une petite coupelle pour la viande.

Monsieur BASSINO répond que cela n'a pas d'utilité pour les enfants qui sont dégoûtés rien que par le fait de voir la viande et que cela occasionne du travail en plus pour rien.

La coupelle devrait donc être réservée à quelques élèves qui ont besoin d'un accompagnement au goût.

Pour les autres on identifie très facilement les enfants qui ne mangent pas du tout de viande.

Il ajoute que si il y a des craintes de non-paiement, on peut le préciser sur le règlement intérieur au même titre qu'il y aura pas de compensation alimentaire.

Monsieur ALGRAIN dit que cela n'est pas recevable si l'enfant ne se positionne pas et décide de faire comme ses camarades.

Monsieur SBRIGLIO propose la solution médiane de la FCPE : Avoir le choix de plusieurs menus.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'il existe un menu végétarien le lundi et du poisson au moins une fois par semaine le vendredi.

Il est signalé qu'au collège Françoise Seligmann, il existe des fichiers avec le profil des enfants (sans viande, végétariens, etc..).

Madame CHEVY demande si la Caisse a le nombre exact d'enfants qui mangent de la viande.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'il est interdit d'avoir des fichiers et que la Caisse se base sur les consommations de l'année précédente pour les repas porc/sans porc.

Monsieur BASSINO demande comment cela se passe au moment du service lorsqu'il y a du porc.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que des visuels signalent la présence de porc dans le plat et que l'enfant indique le plat à servir, avec ou sans porc.

Elle indique que certains parents lui ont dit que servir du poulet en lieu et place de porc était inutile, leur enfant ne mangeant pas de viande à l'extérieur.

Madame MERTANI rappelle la définition de restauration collective.

Monsieur ALGRAIN fera remonter les échanges sur ce point « viande » à la Présidente de la Caisse.

Monsieur SBRIGLIO demande ce que l'on fait des yaourts qui sont servis aux enfants mais non consommés.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que ceux sur table sont jetés car la chaîne du froid n'est plus respectée ; ceux restés sur la banque de self, donc maintenus au froid, réintègrent les stocks.

De même les fruits non consommés sont re-décontaminés et resservis en service divers.

Le fait d'avoir mis des coupes fruits réduit également le gaspillage alimentaire.

### Les Goûters

Des parents de Martel souhaitent que des goûters soient servis en élémentaire.

La Ville de Paris mène une réflexion sur ce sujet, qui devrait voir une issue en 2019.

Certaines Caisses des écoles proposent des goûters en élémentaire :

Le 9e, sur toutes les écoles, gratuitement.

Le 14e, pour 8 écoles d'ici à fin 2018 ;

Le 13e fournit cette prestation depuis 2016, qui est payante pour les familles (entre 0,10 € et 1,10 €, selon le quotient familial).

Dans le 10e, le coût d'un goûter en maternelle est compris entre 40 et 60 centimes.

Pour la seule école Martel, cela représenterait une dépense annuelle de 9.000 €.

Le coût des goûters de maternelle est actuellement inclus dans la prestation étude des maternelles et payé à Facil Familles.

Monsieur SBRIGLIO dit que beaucoup d'enfants n'ont pas de goûters.



Monsieur ALGRAIN émet l'idée que le coût du goûter pourrait se faire selon le quotient familial.

Monsieur SCHOUTETEN répond que cela va occasionner beau coup de travail de faire des factures distinctes de celles de la cantine pour 0.50 cts par exemple.

Monsieur MONTLOUIS demande si les goûters seraient obligatoires.

Monsieur BASSINO répond que cela risque aussi d'affecter le coût du recouvrement si cela n'est pas obligatoire pour tout le monde.

Il est demandé si cette question doit être inscrite au prochain CA.

Il est répondu que oui.

Madame LILIENFELD-MAGRY informe que le débat d'orientation budgétaire aura lieu le 12/02/2019 et le vote du budget le 21/03/2019.

Monsieur ALGRAIN lève la séance.